



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR UNE 1^{ER} ANNÉE D'APPLICATION DU RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Anicet, sera en vigueur en 2025-2026-2027 pour sa première année d'exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau durant les heures de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- ⇒ Être déposée avant le 1^{er} mai 2025.
- ⇒ Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- ⇒ Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé ;
MRC du Haut-Saint-Laurent
10, rue King, suite 400
Huntingdon (Québec)
J0S 1H0
- ⇒ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- ⇒ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 99-97 de la MRC du Haut-Saint-Laurent et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donnée à Saint-Anicet, ce 15 septembre 2024.

Denis Lévesque

Denis Lévesque
Directeur général et Greffier-trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Denis Lévesque, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché l'avis public concernant le nouveau rôle d'évaluation foncière en vigueur pour 2025-2026-207 aux endroits désignés par le Conseil, soit à la maison des organismes et au bureau de l'Hôtel de Ville, le 15 septembre 2023, entre 8 h et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour de septembre 2024.

Denis Lévesque

Denis Lévesque
Directeur général et
Greffier-trésorier